

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E LES HERBIERS
AV MASSABIELLE BP429
85501 LES HERBIERS CEDEX

eco' pli 86 POITIERS PIC 15.09.17 CI0202



8184025961 0004

M GOUPILLE JEAN
61 RUE DU CALVAIRE
85290 ST LAURENT SUR SEVRE

8184025961 0004



Vos références

Numéro fiscal : 17 79 516 661 041 C
Référence de l'avis : 17 85 4401936 64

Numéro de propriétaire : 238 G00207Y

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBB8SC
M GOUPILLE JEAN DENIS ROGER M

PROP/INDIVIS MBD3RS
MME GOUPILLE CATHERINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/10/2017

778,00 €

85048

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
DU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par
smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »

ère correspond à la moitié
locaux correspondants.
s locaux professionnels
sation en 2017 appelée
ocatives ». Si vous êtes
professionnel, cette révision

Pour la 1^{re} année dès 10 ans de lissage (année
2017), la cotisation lissée est ainsi égale à :
cotisation révisée - (lissage annuel x 9 ans)
Pour la 2^e année des 10 ans de lissage (année
2018), la cotisation lissée sera égale à :
cotisation révisée - (lissage annuel x 8 ans)
Et ainsi de suite ...

Variation ④

Elle correspond à la variation des montants entre
la ligne « Cotisation totale » et la ligne « Cotisation
2016 ».



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

avis d'impôt, dans « Mon espace – particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)

détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur
« Comment payer mes impôts, taxes... » > Quels impôts dois-je payer ?

détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon
situation > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE
DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

1538 TIP K - IMPRIMERIE NATIONALE 2017 01 59704 ND - Septembre 2017 - 2017-04-PF 003 B43

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	13,75%	%	1,00%	16,20%	0,278%	%	%	
Taux 2017	13,96%	%	1,00%	16,52%	0,344%	%	%	
Adresse	61 RUE DU CALVAIRE							
Base ①	2370		2370	2370	2370			
Cotisation	331		24	392	8			755
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2016	325		24	383	7			
2017	331		24	392	8			
Cotisation totale ③	331		24	392	8			755
Variation ④	+1,85%	%	0%	+2,35%	+14,29%	%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations								
2016								
2017								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »								
Base « Collectivité »								
					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			23
					Dégrèvement « Habitation principale »			
					Dégrèvement JA « État »			
					Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 850 51 021 048 238 238 X T					Montant de votre impôt :			778

TRANSPORT GOUPILLE LANDRIAU

ZAE LA GARE
RUE DE BEGROLLES CS50006
85290 SAINT LAURENT SUR SEVRE

SIRET 309409969 00032 APE/NAF 4941A

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/07/18 au 31/07/18
Paiement le 31/07/18 par Virement

Conv. coll. Convention Collective Nationale des Transports Routier

N° Séc.Soc. 1621149099073 94 Matricule G014
Ancienneté 33 an(s) et 6 mois Horaire mensuel 169,00
Salaire corresp. 6897,01
Emploi Responsable Service Technique Tx horaire base 39,81
Qualification Indice
Département Administratif Niveau
Catégorie Cadre Coef. G4 119

M GOUPILLE JEAN
61 RUE DU CALVAIRE
85290 ST LAURENT SUR SEVRE

Code de sécurité : 6413

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Taux patronal	Part employeur
				Gain	Retenue		
Salaires de Base				6051,05			
Heures sup. majorées	17,00	39,81	125,000	845,96			
Absence Caisse Congés Payés	93,60				3819,82		
***** BASE CONGES PAYES		3077,19					
***** BRUT ABATTU		3077,19					
Total Brut				3077,19			
SANTE							
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		3077,19			0,00	13,000	400,03
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		2029,32	0,310		6,29	1,540	31,25
		4867,69	0,710		34,56	2,200	107,09
Complémentaire Santé					0,00		122,00
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		3077,19			0,00	3,230	99,39
RETRAITE							
Sécurité Sociale plafonnée		2029,32	6,900		140,02	8,550	173,51
Sécurité Sociale déplafonnée		3077,19	0,400		12,31	1,900	58,47
Complémentaire Tranche A		2029,32	3,900		79,14	5,850	118,71
Complémentaire Garantie Minimale de Points					0,00		0,00
Complémentaire Tranche B		4867,69	8,700		423,49	14,050	683,91
Complémentaire Tranche C					0,00		0,00
Supplémentaire		6897,01			0,00	5,000	344,85
Complémentaire CET		6897,01	0,130		8,97	0,220	15,17
FAMILLE-SECURITE SOCIALE		3077,19			0,00	5,250	161,55
ASSURANCE CHOMAGE							
Chômage		3077,19	0,950		29,23	4,200	129,25
APEC		6897,01	0,024		1,66	0,036	2,48
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		3431,07			0,00	0,500	17,16
		3077,19			0,00	3,446	106,03
		260,34			0,00	8,000	20,83
		344,85			0,00	20,000	68,97
COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONV. COLL.		3077,19			0,00	13,980	430,19
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu		3628,53	6,800		246,74		0,00
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu		3628,53	2,900		105,22		0,00
Total des Cotisations et Contributions						1087,63	3090,84
Réintégration frais de santé C		122,00	100,000		122,00		

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Ch. patronales sociales	Avantages en nature	Net imposable	Heures rémunérées	HS au Trim.	NET A PAYER
Période	3077,19	1087,63	3012,99	0,00	2216,78	75,40	0,00	1989,56
Année	41912,71	9941,86	29821,44	0,00	34140,59	1027,00	0,00	

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés CICP	14,00	79,00	5,00
RC (en heures)	0,00	147,40	0,00
RC (en jours)	0,00	0,00	0,00
CP Entreprise	0,00	0,00	0,00

Dates de congés	
Du 16/07/18	Au 20/07/18
Du 23/07/18	Au 27/07/18
Du 30/07/18	Au 31/07/18

Total versé par l'employeur	Allègement des cotisations
6168,03	0,00

Salaire net reconstitué : 1989,56 (acompte : 0,00 + net à payer 1989,56)

Temps/ Conduite + Autres = Service
0,00 + 0,00 = 0,00

Etoiles du mois
0,00

Amplitude
0,00



Caisse Interprofessionnelle des Congés Payés de la Région Méditerranéenne

Le Montesquieu 13, rue Roux de Brignoles - 13286 Marseille cedex 06, Tél. : 04 91 14 31 31, Siret 782 814 651 00033 - NAF 9411 Z
Cotisations de sécurité sociale versées à l'URSSAF Paca sous le n°130 1700556647

Employeur :
GOUPILLE LANDRIAU TRANSPORTS
7963 / 136 * 645200
 Matricule CICPRM : 960014
 NIRPP : 1.62.11.49.099.073.94
 Emploi : CAD
 Année de référence : 2014/2015
 Salaire de référence : 95 452,59
 dont cumul N-1 : 0,00
 dont base AT, mat.: 0,00
 Durée indemnisée : 3 Jours
 Droits déjà réglés : 27 Jours pour 8590,74 euros bruts
 Total des droits : 30 Jours

Mr **GOUPILLE JEAN**
61 RUE DU CALVAIRE

85290 ST LAURENT SUR SEVRE

LIBELLE	BASE	Tx.SAL.	Mt.SAL.
INDEMNITE BRUTE			954,52
Assurance mal,mat,inv,décès,vieil.déplafonnée	859,07	0,40	-3,44
Assurance vieillesse plafonnée	382,05	6,90	-26,36
Assurance chômage	859,07	0,95	-8,16
CSG déductible	937,82	6,80	-63,77
COTISATIONS SALARIALES DEDUCTIBLES			-101,73
CSG-CRDS non déductibles	937,82	2,90	-27,20
TOTAL COTISATIONS SALARIALES			-128,93
NET IMPOSABLE			852,79

Net à payer

825,59

Réglé le

19/07/2018

Connectez-vous!

Virement CE No.

7423309

Pour créer votre compte dans l'espace salarié Internet de la Caisse, connectez-vous à cicprm.fr avec votre IDENTIFIANT : 7963 / 136



CAISSE D'ÉPARGNE
CEPAC

****VIREMENT****

Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement habilité par la loi

****VIREMENT****

****VIREMENT****

€ ****VIREMENT****

Payable en France
 11315 00001
 CEPAC
 Centre Affaires BDR Marseille Euroméditerranée
 Les Docks Atrium 10.3 - 6^{ème} étage
 10, place de la Joliette
 13002 MARSEILLE
 Tél. 04 91 57 20 00

N° de compte
08 129287585 51 669
CICPRM
 Le Montesquieu
 13, rue Roux de Brignoles
 13286 MARSEILLE CEDEX 06
 Chèque N° **7423309**

A **Marseille**
 Le **19/07/2018**

Signature

(18)

7423309

7423309 0812928758551669 00001



Caisse Interprofessionnelle des Congés Payés de la Région Méditerranéenne

Le Montesquieu 13, rue Roux de Brignoles - 13286 Marseille cedex 06, Tél. : 04 91 14 31 31, Siret 782 814 651 00033 - NAF 9411 Z
Cotisations de sécurité sociale versées à l'URSSAF Paca sous le n°130 1700556647

Employeur :

GOUPILLE LANDRIAU TRANSPORTS

7963 / 137 * 645200

Matricule CICPRM : 960014

NIRPP : 1.62.11.49.099.073.94

Emploi : CAD

Année de référence : 2015/2016

Salaire de référence : 95 851,87

dont cumul N-1 : 0,00

dont base AT, mat.: 0,00

Durée indemnisée : 9 Jours

Droits déjà réglés : 0 Jour pour 0,00 euros bruts

Mr GOUPILLE JEAN

61 RUE DU CALVAIRE

85290 ST LAURENT SUR SEVRE

LIBELLE	BASE	Tx.SAL.	Mt.SAL.
INDEMNITE BRUTE			2 875,56
Assurance mal,mat,inv,décès,viell.déplafonnée	2 588,00	0,40	-10,35
Assurance vieillesse plafonnée	1 146,13	6,90	-79,08
Assurance chômage	2 588,00	0,95	-24,59
CSG déductible	2 825,24	6,80	-192,12
COTISATIONS SALARIALES DEDUCTIBLES			-306,14
CSG-CRDS non déductibles	2 825,24	2,90	-81,93
TOTAL COTISATIONS SALARIALES			-388,07
NET IMPOSABLE			2 569,42

Net à payer

2 487,49

Réglé le

19/07/2018

Connectez-vous!

Virement CE No.

7423310

Pour créer votre compte dans l'espace salarié Internet de la Caisse, connectez-vous à cicprm.fr avec votre IDENTIFIANT : 7963 / 137



CAISSE D'ÉPARGNE

CEPAC

VIREMENT*VIREMENT**

Payez contre ce chèque

non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement habilité par la loi

somme en toutes lettres

VIREMENT*VIREMENT***VIREMENT***

VIREMENT*VIREMENT***VIREMENT***

Payable en France

11315

00001

N° de compte

08 129287585 51 669

CICPRM

Le Montesquieu

13, rue Roux de Brignoles

13286 MARSEILLE CEDEX 06

Chèque N° 7423310

VIREMENT

Marseille

19/07/2018

Signature

(84)

Chèque à détacher suivant la perforation

213045 / 15839

7423310

7423310 0750013159004 003129287585



Caisse Interprofessionnelle des Congés Payés de la Région Méditerranéenne

Le Montesquieu 13, rue Roux de Brignoles - 13286 Marseille cedex 06, Tél. : 04 91 14 31 31, Siret 782 814 651 00033 - NAF 9411 Z
Cotisations de sécurité sociale versées à l'URSSAF Paca sous le n°130 1700556647

BULLETON DE PAIEMENT D'INDEMNITE DE CONGÉS PAYÉS

Employeur :
GOUPILLE LANDRIAU TRANSPORTS
7983 / 208 * 645200
 Matricule CICPRM : 960014
 NIRPP : 1.62.11.49.099.073.94
 Emploi : CAD
 Année de référence : 2015/2016
 Salaire de référence : 95 851,87
 dont cumul N-1 : 0,00
 dont base AT, mat.: 0,00
 Durée indemnisée : 2 Jours
 Droits déjà réglés : 9 Jours pour 2875,56 euros bruts

Mr **GOUPILLE JEAN**
61 RUE DU CALVAIRE

85290 ST LAURENT SUR SEVRE

LIBELLE	BASE	Tx.SAL.	Mt.SAL.
INDEMNITE BRUTE			639,01
Assurance mal,mat,inv,décès,vieil.déplafonnée	575,11	0,40	-2,30
Assurance vieillesse plafonnée	254,70	6,90	-17,57
Assurance chômage	575,11	0,95	-5,46
CSG déductible	627,83	6,80	-42,69
COTISATIONS SALARIALES DEDUCTIBLES			-68,02
CSG-CRDS non déductibles	627,83	2,90	-18,21
TOTAL COTISATIONS SALARIALES			-86,23
NET IMPOSABLE			570,99

Net à payer **552,78** Réglé le 31/07/2018

Connectez-vous!

Virement CE No. **7428968** Pour créer votre compte dans l'espace salarié Internet de la Caisse, connectez-vous à cicprm.fr avec votre IDENTIFIANT : 7983 / 208

Chèque à détacher suivant la perforation
218945 / 15839

CAISSE D'ÉPARGNE
CEPAC

****VIREMENT****

Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement habilité par la loi somme en toutes lettres

****VIREMENT****

****VIREMENT****

****VIREMENT****

****VIREMENT****

Payable en France N° de compte

11315 00001 08 129287585 51 669

CEPAC CICPRM

Centre Affaires BDR Marseille Euroméditerranée Le Montesquieu

Les Docks Atrium 103 - 6^{ème} étage 13, rue Roux de Brignoles

10, place de la Joliette 13286 MARSEILLE CEDEX 06

13002 MARSEILLE Cheque N° 7428968

Tél. 04 91 57 20 00

****VIREMENT****

Marseille

Le 31/07/2018

Signature

7428968

⑆7428968⑆ ⑆0750013159084⑆ 0031292875851

TRANSPORT GOUPILLE LANDRIAU

ZAE LA GARE

RUE DE BEGROLLES CS50006

85290 SAINT LAURENT SUR SEVRE

SIRET 309409969 00032

APE/NAF 4941A

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/06/18 au 30/06/18

Paiement le 30/06/18 par Virement

Conv. coll. Convention Collective Nationale des Transports Routier

N° Séc.Soc. 1621149099073 94 Matricule G014
 Ancienneté 33 an(s) et 5 mois Horaire mensuel 169,00
 Salaire corresp. 6897,01
 Emploi Responsable Service Technique Tx horaire base 39,81
 Qualification Indice
 Département Administratif Niveau
 Catégorie Cadre Coef. G4 119

M GOUPILLE JEAN
 61 RUE DU CALVAIRE
 85290 ST LAURENT SUR SEVRE

Code de sécurité : 3433

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Taux patronal	Part employeur
				Gain	Retenue		
Salaire de Base	17,00	39,81	125,000	6051,05			
Heures sup. majorées		6897,01		845,96			
***** BASE CONGES PAYES		6897,01					
***** BRUT ABATTU							
Total Brut				6897,01			
SANTE							
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		6897,01			0,00	13,000	896,61
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3311,00	0,310		10,26	1,540	50,99
		3586,01	0,710		25,46	2,200	78,89
Complémentaire Santé					0,00		122,00
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		6897,01			0,00	3,230	222,77
RETRAITE							
Sécurité Sociale plafonnée		3311,00	6,900		228,46	8,550	283,09
Sécurité Sociale déplafonnée		6897,01	0,400		27,59	1,900	131,04
Complémentaire Tranche A		3311,00	3,900		129,13	5,850	193,69
Complémentaire Garantie Minimale de Points					0,00		0,00
Complémentaire Tranche B		3586,01	8,700		311,98	14,050	503,84
Complémentaire Tranche C					0,00		0,00
Supplémentaire		6897,01			0,00	5,000	344,85
Complémentaire CET		6897,01	0,130		8,97	0,220	15,17
FAMILLE-SECURITE SOCIALE		6897,01			0,00	5,250	362,10
ASSURANCE CHOMAGE							
Chômage		6897,01	0,950		65,52	4,200	289,68
APEC		6897,01	0,024		1,65	0,036	2,48
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		7690,17			0,00	0,500	38,45
		6897,01			0,00	3,446	237,67
		251,88			0,00	8,000	20,15
		344,85			0,00	20,000	68,97
COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONV. COLL.		6897,01			0,00	13,950	962,13
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu		7373,04	6,800		501,37		0,00
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu		7373,04	2,900		213,82		0,00
Total des Cotisations et Contributions						1524,21	4824,57
Réintégration frais de santé C		122,00	100,000		122,00		

Cumuls	Salaires brut	Charges salariales	Ch. patronales sociales	Avantages en nature	Net imposable	Heures rémunérées	HS au Trim.	NET A PAYER
Période	6897,01	1524,21	4650,07	0,00	5708,62	169,00	0,00	5372,80
Année	38835,52	8854,23	26808,45	0,00	31923,81	951,60	0,00	

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés CICIP	0,00	93,00	2,50
RC (en heures)	0,00	147,40	0,00
RC (en jours)	0,00	0,00	0,00
CP Entreprise	0,00	0,00	0,00

Dates de congés

Du Au
 Du Au
 Du Au

Total versé par l'employeur	11721,58
-----------------------------	-----------------

Allègement des cotisations	0,00
----------------------------	-------------

Salaires net reconstruit : **5372,80** (acompte : 0,00 + net à payer 5372,80)

Temps/ Conduite + Autres = Service

0,00 + 0,00 = 0,00

Etoiles du mois

0,00

Amplitude

0,00

TRANSPORT GOUPILLE LANDRIAU

ZAE LA GARE

RUE DE BEGROLLES CS50006

85290 SAINT LAURENT SUR SEVRE

SIRET 309409969 00032

APE/NAF 4941A

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/05/18 au 31/05/18

Paiement le 31/05/18 par Virement

Conv. coll. Convention Collective Nationale des Transports Routier

N° Séc.Soc. 1621149099073 94 Matricule G014
 Ancienneté 33 an(s) et 4 mois Horaire mensuel 169,00
 Salaire corresp. 6897,01
 Emploi Responsable Service Technique Tx horaire base 39,81
 Qualification Indíce
 Département Administratif Niveau
 Catégorie Cadre Coef. G4 119

M GOUPILLE JEAN
 61 RUE DU CALVAIRE
 85290 ST LAURENT SUR SEVRE

Code de sécurité : 7585

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Taux patronal	Part employeur
				Gain	Retenue		
Salaire de Base				6051,05			
Heures sup. majorées	17,00	39,81	125,000	845,96			
Absence Caisse Congés Payés	23,40				954,95		
Absence repos compensateur	7,00				285,67		
Paiement repos compensateur	7,00			285,67			
***** BASE CONGES PAYES		5942,06					
***** BRUT ABATTU		5942,06					
Total Brut				5942,06			
SANTE							
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		5942,06			0,00	13,000	772,47
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		2990,58	0,310		9,27	1,540	46,05
Complémentaire Santé		3906,43	0,710		27,74	2,200	85,94
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES					0,00		122,00
RETRAITE		5942,06			0,00	3,230	191,93
Sécurité Sociale plafonnée		2990,58	6,900		206,35	8,550	255,69
Sécurité Sociale déplafonnée		5942,06	0,400		23,77	1,900	112,90
Complémentaire Tranche A		2990,58	3,900		116,63	5,850	174,95
Complémentaire Garantie Minimale de Points					0,00		0,00
Complémentaire Tranche B		3906,43	8,700		339,86	14,050	548,85
Complémentaire Tranche C					0,00		0,00
Supplémentaire		6897,01			0,00	5,000	344,85
Complémentaire CET		6897,01	0,130		8,97	0,220	15,17
FAMILLE-SECURITE SOCIALE		5942,06			0,00	5,250	311,96
ASSURANCE CHOMAGE							
Chômage		5942,06	0,950		56,45	4,200	249,56
APEC		6897,01	0,024		1,66	0,036	2,49
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR							
		6625,40			0,00	0,500	33,13
		5942,06			0,00	3,446	204,77
		253,99			0,00	8,000	20,32
		344,85			0,00	20,000	68,97
COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONV. COLL.		5942,06			0,00	13,950	828,92
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu		6436,91	6,800		437,71		0,00
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu		6436,91	2,900		186,67		0,00
Total des Cotisations et Contributions						1415,08	4390,92
Réintégration frais de santé C		122,00	100,000		122,00		

RC pris le 21/05/2018 journée de solidarité.

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Ch. patronales sociales	Avantages en nature	Net imposable	Heures rémunérées	HS au Trim.	NET A PAYER
Période	5942,06	1415,08	4240,58	0,00	4835,65	145,60	0,00	4526,98
Année	31938,51	7330,02	22158,38	0,00	26215,19	782,60	0,00	

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés CICP	4,00	63,00	30,00
RC (en heures)	7,00	147,40	0,00
RC (en jours)	0,00	0,00	0,00
CP Entreprise	0,00	0,00	0,00

Dates de congés	
Du 07/05/18	Au 07/05/18
Du 09/05/18	Au 09/05/18
Du 11/05/18	Au 11/05/18

Total versé par l'employeur
9928,91

Allègement des cotisations
0,00

Salaire net reconstitué : 4526,98 (acompte : 0,00 + net à payer 4526,98)

Temps/ Conduite + Autres = Service

0,00 + 0,00 = 0,00

Etoiles du mois

0,00

Amplitude

0,00



Caisse Interprofessionnelle des Congés Payés de la Région Méditerranéenne

Le Montesquieu 13, rue Roux de Brignoles - 13286 Marseille cedex 06, Tél. : 04 91 14 31 31, Siret 782 814 651 00033 - NAF 9411 Z
Cotisations de sécurité sociale versées à l'URSSAF Paca sous le n°130 1700556647

Employeur :

GOUPILLE LANDRIAU TRANSPORTS

7866 / 227 * 645200

Matricule CICPRM : 960014

NIRPP : 1.62.11.49.099.073.94

Emploi : CAD

Année de référence : 2014/2015

Salaire de référence : 95 452,59

dont cumul N-1 : 0,00

dont base AT, mat.: 0,00

Durée indemnisée : 4 Jours

Droits déjà réglés : 23 Jours pour 7318,04 euros bruts

Mr GOUPILLE JEAN

61 RUE DU CALVAIRE

85290 ST LAURENT SUR SEVRE

LIBELLE	BASE	Tx.SAL.	Mt.SAL.
INDEMNITE BRUTE			1 272,70
Assurance mal,mat,inv,décès,vieil.déplafonnée	1 145,43	0,40	-4,58
Assurance vieillesse plafonnée	509,40	6,90	-35,15
Assurance chômage	1 145,43	0,95	-10,88
CSG déductible	1 250,43	6,80	-85,03
COTISATIONS SALARIALES DEDUCTIBLES			-135,64
CSG-CRDS non déductibles	1 250,43	2,90	-36,26
TOTAL COTISATIONS SALARIALES			-171,90
NET IMPOSABLE			1 137,06

Net à payer

1 100,80

Réglé le

25/05/2018

Connectez-vous!

Virement CE No.

7404449

Pour créer votre compte dans l'espace salarié Internet de la Caisse, connectez-vous à cicprm.fr avec votre IDENTIFIANT : 7866 / 227



CAISSE D'EPARGNE

CEPAC

Payez contre ce chèque ****VIREMENT**** ****VIREMENT****
non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement habilité par la loi somme en toutes lettres

****VIREMENT**** ****VIREMENT**** ****VIREMENT****A ****VIREMENT**** ****VIREMENT**** ****VIREMENT****

Payable en France

11315

00001

N° de compte

08 129287585 51 669

CEPAC

Centre Affaires BDR Marseille Euroméditerranée

Les Docks Atrium 10-3 - 6^{ème} étage

10, place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Tél. 04 91 57 20 00

CICPRM

Le Montesquieu

13, rue Roux de Brignoles

13286 MARSEILLE CEDEX 06

Chèque N° 7404449

****VIREMENT****A Marseille
Le 25/05/2018

Signature

Chèque à détacher suivant la perforation

213945 / 15839

7404449

7404449 0750013159034 003429287585

(59)

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) M. GOUPILLE, Jean, né le 13/11/1962 certifie avoir pris connaissance du bail annexé à la présente et déclare me porter caution simple pour M. GOUPILLE Clément au profit du bailleur du logement.

J'ai pris connaissance du montant du loyer.

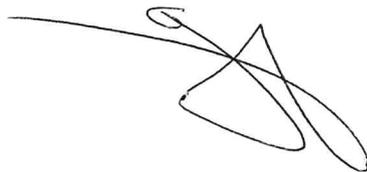
Je m'engage à rembourser sur mes revenus et sur mes biens personnels les sommes dues par le locataire M. GOUPILLE Clément en cas de défaillance de ce dernier. Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement.

Cet engagement pour une caution simple est valable pour une durée indéterminée pour le paiement notamment des loyers éventuellement révisés, des charges récupérables, des indemnités d'occupation, des dégradations et réparations locatives et des frais de procédures, indemnités, pénalités et dommages-intérêts.

Je reconnais également avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 ainsi rédigé : "Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation".

Fait en 3 exemplaires.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre le 3 septembre 2018.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.